



COMMUNIQUE

Le schéma directeur du conseil supérieur des messageries redéfinit l'ensemble du réseau de distribution, prévoyant un nombre important de rattachements de dépôts.

Dans ce cadre, les dépôts d'Annemasse, Bellegarde et Thonon les bains verront leurs rattachements effectifs avant la fin du 1^{er} semestre 2010. Ils seront ainsi regroupés à Annemasse dans un nouvel entrepôt.

L'entrée des MLP dans le capital de cette nouvelle entité de distribution entraînera de profondes modifications structurelles dans la vie des salariés.

Les méthodes pratiquées par cette messagerie ont déjà généré nombre de problèmes dans les dépôts rattachés par celle-ci.

Conscients des risques qu'engendrent une telle refonte, les salariés des dépôts de Thonon et Bellegarde ont décidé de faire appel au Syndicat du Livre pour que celui-ci leur apporte le soutien nécessaire pour l'aboutissement des revendications qu'ils ont décidé de faire valoir à leur future direction.

C'est ainsi que se sont réunis le 24 mars 2010, un nombre représentatif de ces salariés et des membres du SGLCE-CGT.

Au travers de cette réunion, ils ont débattu et défini les points déterminants pour lesquels ils seront intransigeants ; ces points cruciaux listés, ils ont décidé tous ensemble qu'il convenait de les inscrire dans un cahier revendicatif et qu'il fallait par l'intermédiaire de ce communiqué les faire connaître.

Ils exigent :

_ Le respect de l'article L 1224-1 du Code du Travail, définissant le rattachement des personnels d'une entreprise délocalisée.

_ L'uniformisation des salaires calqués sur le meilleur taux de rémunération des trois dépôts existants (mise en place d'une grille hiérarchique).

_ Une prime de transport équivalente au montant des frais engendrés par la délocalisation de leurs sites respectifs (valable pour tous).

_ La définition de l'organisation de travail dans la nouvelle structure ainsi que de l'effectif nécessaire.

_ La prise en compte du départ en mesure d'âge et/ou lié à l'éloignement de certains membres des personnels ne désirant pas rejoindre la future entité (détermination et paiement d'une prime conséquente permettant de partir dans les meilleures conditions).

Suite à ça les membres de cette assemblée réunie ont décidé qu'il était plus qu'important d'informer le personnel des dépôts pour ainsi mutualiser les intérêts de tous. Ils ont donc pris date pour une nouvelle réunion en élargissant le nombre des participants et en conviant à celle-ci l'ensemble des salariés des trois dépôts concernés.

C'est avec force et détermination que les salariés de ces dépôts n'entendent pas se laisser dicter les choix qu'ils n'ont pas fait ; ils veulent prendre rendez-vous avec leur direction afin de faire respecter leurs justes revendications.